

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
11e séance
tenue le
mardi 18 octobre 1994
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SÉANCE

Président par intérim : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)

- c) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT
- d) TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.11
29 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)
(A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91; A/49/228-S/1994/827; A/49/256;
A/49/307-S/1994/958)

- c) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT (A/49/287-S/1994/894;
A/49/338)
- d) TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS
(A/49/309)

1. M. OSSA (Division de l'analyse des politiques macro-économiques et sociales) souligne qu'il existe un lien étroit entre le problème de la dette extérieure et l'évolution du transfert de ressources entre pays en développement et pays développés. En effet, la crise de la dette a été déclenchée à la fois par la hausse sensible des taux d'intérêt au niveau international et une diminution des flux commerciaux, conséquence de la baisse des prix des produits de base, qui a abouti à un transfert financier net des pays en développement endettés vers le reste du monde. Bien que la situation ait sensiblement évolué ces dernières années, bon nombre de pays en développement continuent d'enregistrer des sorties nettes de capitaux et, dans nombre d'entre eux, l'encours de la dette continue de freiner le développement.

2. Dans le rapport du Secrétaire général sur la dette (A/49/338), il est demandé que les accords types relatifs à l'allègement de la dette élaborés dans le cadre du Club de Paris soient modifiés. Ces accords ont apporté un allègement temporaire, mais n'ont pas permis de liquider l'encours de la dette. S'ils incluaient le volume total de la dette, les mesures d'allègement réduiraient considérablement l'écart entre les paiements prévus et la capacité de paiement du pays compte tenu de son processus d'ajustement.

3. Le rapport sur le transfert net de ressources (A/49/309) conclut à la nécessité d'une action différenciée. Les quelques pays en développement qui ont bénéficié d'importants flux nets de capitaux privés doivent continuer à stabiliser leur situation macro-économique interne, tout en investissant de plus en plus dans le secteur productif. En revanche, ceux qui, jusqu'à présent, ne sont pas parvenus à attirer des capitaux privés (c'est-à-dire la majorité) doivent poursuivre leurs efforts en vue d'établir un cadre économique adapté. Pour accélérer l'ajustement structurel, il est fondamental d'augmenter les flux d'aide publique concessionnelle et à des conditions commerciales. De même, pour maintenir les flux de capitaux vers le Sud, une croissance non inflationniste des pays développés et des taux d'intérêt relativement stables sont nécessaires. Par ailleurs, il est urgent de résoudre le problème de la balance des paiements de nombreux pays en développement et de pays en transition en se fondant sur la proposition du Directeur général du FMI qui prévoit une allocation générale et une allocation sélective de droits de tirage spéciaux s'élevant à 36 milliards. À l'occasion de la réunion de la Banque mondiale et du FMI qui s'est tenue à Madrid au début du mois d'octobre, le Ministre britannique des finances a présenté au Comité intérimaire une proposition, que le Fonds examinera plus avant, consistant à subventionner les paiements des pays en développement qui ont contracté à l'égard des institutions financières multilatérales des

obligations au titre du service de la dette qu'ils ne peuvent pas honorer en utilisant les revenus des investissements effectués avec les fonds provenant de ventes soigneusement planifiées et échelonnées des réserves d'or du FMI.

4. Au cours de cette réunion, le Comité intérimaire a demandé au Conseil d'administration de continuer à renforcer la surveillance qu'exerce le Fonds en vue d'aider les pays à éviter des déséquilibres excessifs et de réduire l'instabilité des flux de capitaux. Cependant, étant donné que des capitaux privés peuvent sortir soudainement d'un pays en développement même en l'absence de déséquilibres ou de perturbations significatifs sur les marchés internationaux, le Groupe des Vingt-Quatre a demandé au FMI d'étudier la possibilité de créer un nouveau service de décaissement rapide à court terme destiné à aider les pays qui se trouvent dans cette situation. Dans son communiqué, le Comité du développement a mis l'accent sur l'efficacité et la répartition de l'aide publique au développement, mais non sur son volume. De même, la Banque mondiale et le FMI ont été priés d'examiner les problèmes des pays touchés par les négociations d'Uruguay et auxquels une aide devra être apportée, dans la mesure où l'application des décisions qui ont été prises entraînera une augmentation des prix mondiaux des aliments et une réduction des préférences applicables à divers pays en développement.

5. M. RUNGE (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de l'Autriche, considère que la stratégie internationale de la dette a considérablement amélioré à la fois les relations entre pays débiteurs et créanciers et la gestion du service de la dette. Plusieurs pays en développement à revenu intermédiaire qui ont adopté des mesures d'ajustement appropriées ont pu à nouveau accéder aux marchés financiers, tandis que les pays les plus pauvres et le plus lourdement endettés ont pu continuer à bénéficier de l'aide publique au développement et à rééchelonner leur dette. En outre, un grand nombre de dettes ont été annulées, comme par exemple, en janvier 1994, celles des pays d'Afrique fortement endettés. En revanche, la situation de nombreux pays à faible revenu, africains pour la plupart, demeure très difficile. Des remises de dette doivent être accordées à certains d'entre eux à des conditions encore plus favorables, notamment, en réduisant le volume de la dette, afin d'appuyer les efforts qu'ils réalisent pour assurer un développement soutenu.

6. L'Union européenne sait gré au Club de Paris de sa contribution à l'amélioration de la stratégie internationale de la dette et l'encourage à continuer d'améliorer les conditions qu'il impose aux pays les plus pauvres et les plus endettés. Le moment venu, il faudra réduire la dette publique bilatérale de ces pays afin qu'ils puissent mettre un terme au processus de rééchelonnement. Certains des pays les plus pauvres sont très endettés auprès d'institutions multilatérales et ont besoin de flux de financement à des conditions libérales. L'Union européenne engage toutes les institutions financières internationales à examiner les propositions tendant à résoudre ce problème, comme celle formulée récemment qui consiste à recourir aux réserves d'or du FMI.

7. Il ne faut pas oublier que la réduction de la dette ne saurait suffire à rétablir la viabilité extérieure. Pour parvenir à une solution durable, il faut appliquer de manière soutenue des politiques économiques rationnelles qui

prennent notamment en compte la dimension sociale de l'ajustement, en procédant à un examen attentif au cas par cas. Dans son rapport, le Secrétaire général propose que, lorsqu'on entreprend d'aider un pays qui a engagé un processus de réforme définitif, la question du volume total de la dette soit abordée une fois pour toutes. Pour sa part, le Club de Paris met l'accent sur le bilan des réformes entreprises par un pays avant d'envisager la possibilité de réduire le volume de sa dette et de mettre un terme aux rééchelonnements. Dans une grande mesure, la confiance nécessaire permettant d'attirer des investissements internes et externes dépend de ce bilan.

8. M. LAMAMRA (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, plus d'une décennie après l'émergence de la crise de la dette extérieure, ses causes structurelles persistent car la stratégie mise en oeuvre visait essentiellement à préserver l'équilibre financier des institutions créancières. Le montant total de la dette des pays du tiers monde n'a pas cessé d'augmenter. Estimé en 1982 par la Banque mondiale à 732 milliards de dollars, il s'élève aujourd'hui à près de 1 600 milliards de dollars, dont près de 305 milliards sont dus par des pays africains qui ne sont pas en mesure de faire face au service de leur dette.

9. De manière générale, la situation a empiré dans l'ensemble des pays en développement. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le nombre des pays endettés est plus élevé qu'il ne l'était dans les années 1980; si certains d'entre eux ont pu se libérer de l'engrenage de la dette, retrouver le chemin de la croissance économique et avoir de nouveau accès au système financier international, plus nombreux sont ceux qui continuent à s'y enliser sans perspective réelle de sortir de la crise. Si la situation des pays à faible revenu est particulièrement alarmante, le problème de l'endettement touche également, un peu partout dans le monde des pays à revenu intermédiaire dont certains sont toujours en situation de cessation de paiement.

10. L'absence d'évolution notable sur cette question depuis une décennie confirme le bien-fondé des interrogations du Secrétaire général de l'ONU quant à la pertinence et l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent et remet en question les affirmations selon lesquelles le phénomène serait pleinement maîtrisé. Le problème de la dette extérieure doit être abordé en intégrant dans une approche globale les dimensions économique, politique et sociale du phénomène, l'obligation des pays débiteurs d'appliquer des réformes et de procéder à des ajustements structurels, et la nécessité pour les pays et les organismes créanciers d'appuyer ces réformes. Cette démarche doit être le fruit d'un dialogue entre pays débiteurs, pays créanciers, banques commerciales et institutions financières multilatérales, et prendre en compte toutes les catégories de dettes et de pays endettés. De même, elle doit envisager la possibilité d'accorder des facilités distinctes aux pays endettés, telles que la réduction du montant de la dette, la prorogation des délais de remboursement, voire l'annulation pure et simple des dettes des pays les plus pauvres. À cet égard, il faut se féliciter des décisions adoptées par quelques pays développés concernant certaines catégories de créances dues par les pays africains à faible revenu. Mais, des initiatives sont plus que jamais attendues des institutions financières internationales pour ce qui est de la dette multilatérale, qui reste la seule catégorie de dette due par les pays en développement à n'avoir pas fait l'objet d'une restructuration.

11. Les programmes d'ajustement structurel et les processus de rééchelonnement de la dette ne peuvent donner de résultats définitifs s'ils ne s'accompagnent pas d'une transformation des mécanismes qui régissent les relations économiques mondiales. L'élimination du fardeau excessif de la dette par la restructuration n'est qu'un des éléments de l'ensemble des mesures devant permettre aux pays de rééquilibrer leurs paiements extérieurs et de retrouver un taux de croissance satisfaisant. Dans le contexte économique mondial, les intérêts des pays en développement doivent être mieux pris en compte grâce à l'instauration d'un système commercial international produisant des ressources financières supplémentaires, notamment en assurant une meilleure rémunération des produits de base, un renforcement de l'aide publique au développement, un plus grand afflux d'investissements directs non générateurs de dette et un meilleur accès au progrès de la science et de la technique.

12. Le renversement de tendance enregistré récemment dans le transfert net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés constitue à l'évidence un motif de satisfaction; toutefois, ce phénomène a une portée limitée dans la mesure où la grande majorité des pays en développement n'en a pas bénéficié. Il convient également de signaler que ces transferts positifs sont instables; en effet, il s'agit de mouvements de capitaux privés en quête de gains à court terme, sensibles aux variations des taux d'intérêt; en outre, ils entraînent des risques de surchauffe inflationniste et peuvent produire des déséquilibres de la balance commerciale en favorisant une augmentation rapide des importations par rapport aux exportations. Par ailleurs, l'accroissement net de ressources financières privées reçues par certains pays en développement ne doit pas occulter le fait que les financements publics, en particulier l'aide publique au développement, ont eu tendance à baisser.

13. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que la question de la dette extérieure et celle du financement du développement doivent continuer de figurer à l'ordre du jour des travaux de l'Organisation jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée. Ils continuent de soutenir la proposition du Secrétaire général de l'ONU d'organiser une conférence sur le financement du développement.

14. Mme YANG Yanyi (Chine) estime que le fait que l'on ait enregistré, pour la troisième année consécutive, un transfert net de ressources vers les pays en développement ne doit pas donner lieu à un optimisme excessif. En effet, un examen plus approfondi de la situation révèle, en premier lieu, que la participation des pays en développement à l'ensemble du financement extérieur mondial continue de diminuer, puisque, si l'on considère les différentes catégories de financement, elle n'atteint pas 15 % en moyenne et détériore les termes de l'échange de ces pays, qui ont enregistré en 1993 une perte de près de 75 milliards de dollars, amputant ainsi largement les ressources transférées. En deuxième lieu, la répartition régionale des transferts de ressources est inégale, dans la mesure où les pays en développement n'en ont pas tous profité. En troisième lieu, le caractère durable de ces transferts est incertain, dans la mesure où l'augmentation des flux financiers vers les pays en développement peut être due à la fois à la faiblesse des taux de rendement des investissements et des taux d'intérêt dans les pays développés, et à une croissance comparativement plus forte et des taux d'intérêt élevés dans les pays en développement. Par

ailleurs, une bonne partie de ces transferts consiste en investissements dans des valeurs de portefeuille et de capital à court terme qui peuvent avoir un caractère spéculatif, et une partie des investissements directs dans les pays en développement ont servi à acheter des entreprises déjà existantes qui ont été privatisées, ce qui ne crée pas de nouvelles capacités productives. En quatrième lieu, l'aide publique au développement, source importante de financement extérieur pour la majorité des pays en développement à faible revenu, a enregistré une baisse en termes réels et en proportion du produit national brut des pays développés. À cet égard, il est préoccupant de constater que les transferts de ressources du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ont continué d'être négatifs et d'enregistrer des flux inverses de ressources à partir des pays en développement.

15. Dans ce contexte, il est dans l'intérêt des pays en développement d'adopter des politiques appropriées afin d'attirer et d'utiliser efficacement les financements extérieurs et d'améliorer parallèlement leur structure en orientant ces fonds vers des investissements à long terme destinés à développer la production et les exportations. Pour sa part, la communauté internationale, et en particulier les pays développés, doivent aider ces pays et créer des conditions propres à accroître les flux de ressources dont ils bénéficient en assurant une croissance soutenue non inflationniste de leurs propres économies et en mettant un terme à la hausse des taux d'intérêt. Les pays développés devraient en outre prendre des mesures concrètes visant à améliorer les termes de l'échange des pays en développement, à éliminer les restrictions commerciales, à inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement et à améliorer l'efficacité de l'aide en renonçant aux conditionnalités d'ordre politique. Les institutions financières internationales, quant à elles, devraient accroître l'aide concessionnelle aux pays en développement afin de répondre à leurs besoins en matière de ressources pour le développement.

16. Mme AMERASEKARE (Sri Lanka) fait remarquer que la situation générale en ce qui concerne la crise de la dette est actuellement moins grave qu'il y a quelques années grâce à un certain nombre d'initiatives (notamment le Plan Brady et la renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris) mais que ces dernières ont concerné un petit nombre de pays, en particulier ceux dont les problèmes de dette mettaient en danger le système financier international; les mesures d'allégement de la dette n'ont pas bénéficié à de nombreux pays accablés par l'amortissement et le service de la dette. D'autre part, les mesures de restructuration de la dette ont surtout concerné la dette commerciale et le service de la dette contractée auprès de créanciers bilatéraux publics : il n'existe aucun réaménagement officiel de la dette contractée auprès d'institutions multilatérales.

17. L'oratrice considère que la définition selon laquelle un pays a des problèmes de dette quand il cesse de payer les intérêts ou de rembourser à temps le principal de sa dette extérieure ne tient pas suffisamment compte de la portée réelle ni des incidences du problème car elle ignore le grand nombre de pays qui continuent de s'acquitter de leurs obligations au titre de l'amortissement de la dette en se servant de ressources nationales qui pourraient être utilisées pour favoriser le développement afin de maintenir la crédibilité leur permettant de continuer à obtenir des prêts du FMI et de la

Banque mondiale et qui dépendent en grande partie de ces institutions pour financer leurs importations essentielles.

18. Sri Lanka a mis en oeuvre, avec beaucoup de difficultés, un programme d'ajustement structurel afin d'obtenir l'appui du FMI concernant sa balance des paiements mais les effets combinés de la charge de la dette extérieure, de la baisse des prix des produits de base et de la hausse de ceux des importations continuent de se traduire par un manque de ressources qui a obligé le pays au cours de ces dernières années à effectuer des coupes budgétaires dans des secteurs de base, ce qui n'a pas empêché ses obligations au titre de l'amortissement de sa dette extérieure de continuer d'augmenter : à la fin de 1993, le total de la dette publique et garantie par l'État à moyen et à long terme s'élevait à 6,5 milliards de dollars des États-Unis, soit 64 % du produit national brut du pays. En même temps, Sri Lanka s'est efforcé de promouvoir un développement basé sur ses ressources propres, a établi un cadre normatif permettant de mobiliser les ressources nationales et les investissements étrangers privés et se propose de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique, mais ces efforts ne seront couronnés de succès que s'il lui est possible de compter sur l'appui international nécessaire sous forme d'allègement de la dette, de libre accès aux marchés et d'une plus grande aide publique au développement.

19. Les pays qui dépendent trop des produits de base et ne disposent que d'un marché intérieur limité et d'une base de ressources réduite ont besoin d'aide au niveau de l'allègement de la dette pour pouvoir poursuivre leurs activités de développement, sous peine de voir leurs efforts réduits à néant. Dans ce contexte, l'oratrice demande instamment qu'à l'avenir, toute stratégie portant sur le problème de la dette extérieure comporte une définition élargie de l'expression "crise de la dette" de façon à comprendre les pays qui, comme Sri Lanka, s'acquittent, au prix de gros efforts, de leurs obligations au titre du paiement de la dette malgré les problèmes spécifiques inhérents à leur taille, la structure de leur économie et leur base de ressources limitée. Elle suggère également que lors de la formulation d'une stratégie de la dette, on s'attache à créer des mécanismes visant à stabiliser les prix des produits de base, sur le modèle du fonds de stabilisation du caoutchouc et elle ajoute que ce type de mécanisme pourrait être financé grâce à des impôts sur le revenu des entreprises commerciales contrôlant le marché desdits produits. Enfin, l'oratrice prie instamment les pays développés de réexaminer d'urgence, à titre de mesure complémentaire de la stratégie de la dette, le système généralisé de préférences, car les réductions des tarifs douaniers dans le cadre des négociations d'Uruguay ont nui aux exportations des pays en développement.

20. M. ANSARI (Inde) fait observer que, compte tenu de l'inadaptation des mesures adoptées jusqu'à présent, trop concrètes et souvent conçues en fonction des intérêts des créanciers ou subordonnées à des programmes rigoureux d'ajustement structurel, il est impératif de trouver rapidement une solution générale et durable au problème de la dette. Toute stratégie internationale de la dette doit comprendre des mesures visant à la réduire et à restructurer son service ainsi qu'à augmenter les flux de ressources vers les pays à faible revenu et ceux qu'elle accable, mais ces mesures doivent être destinées aussi bien aux pays qui se sont acquittés avec beaucoup de difficultés de leurs obligations de paiement qu'à ceux qui ont des arriérés.

21. Pour éviter de tomber dans le piège de la dette, l'Inde a adopté il y a quelques années diverses mesures visant à modifier la structure de cette dernière en favorisant le financement à moyen et à long terme au lieu des investissements à court terme. Elle a fixé une limite aux emprunts commerciaux extérieurs qui bénéficient maintenant aux industries de base et permettent de faire des économies ou d'obtenir des devises. Le programme de stabilisation économique et de réforme structurelle adopté, qui répondait à l'objectif consistant à promouvoir la croissance grâce à des investissements productifs et non par l'obtention de prêts, comprenait une nouvelle politique en matière d'investissements étrangers et la ratification de la Convention de l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

22. Pour ce qui est du transfert net des ressources vers les pays en développement, il convient de noter qu'il a surtout porté sur un petit nombre de pays et qu'il s'agit de flux de capitaux privés fort instables car ils dépendent des fluctuations des taux de change et d'intérêt dans leurs pays d'origine. En outre, de ces flux positifs il faut déduire les pertes provoquées dans les pays en développement par la détérioration des taux de change. Compte tenu de ces réalités, il convient de trouver un moyen de réduire les facteurs de risque sur les marchés de capitaux privés internationaux, en particulier pour ce qui est des flux de capital investi dans des effets commerciaux, tout en renforçant les flux d'investissements directs du secteur privé vers les pays en développement. Il est également nécessaire de coordonner de manière efficace les politiques macro-économiques afin de stabiliser ces flux. La coordination entre les pays développés doit viser à promouvoir une économie mondiale interdépendante, multipolaire et toujours plus ouverte qui fonctionne de façon efficace et ordonnée et avoir pour cadre un organisme multilatéral permettant d'examiner comme il se doit les conséquences que ces politiques auront pour le reste du monde.

23. Il conviendrait d'augmenter les flux d'aide publique au développement de même que le financement multilatéral par le biais de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement, car la majorité des pays en développement continuent d'avoir besoin d'une aide concessionnelle pour financer leurs activités de développement et compléter les flux de capitaux privés. Il convient d'aider les pays en développement qui, au cours de ces 10 dernières années, ont appliqué des programmes rigoureux de stabilisation et de réforme économique structurelle afin qu'ils puissent les mener à bien et promouvoir par là même la diversification de leurs produits de façon à éviter une détérioration à long terme des termes de l'échange de leurs exportations. Il est particulièrement urgent d'accorder une aide à l'Afrique subsaharienne et à l'Asie du Sud compte tenu de la pauvreté qui sévit dans ces régions. Enfin, il faut souligner l'importance de la coopération internationale pour la préservation et la protection de l'environnement de notre planète qu'il faut renforcer grâce à un appui financier et technique à moyen terme.

24. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) dit qu'il existe déjà un mécanisme efficace pour résoudre les problèmes de la dette extérieure, dans lequel des structures multilatérales comme le Club de Paris, le Club de Londres, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale jouent un rôle fondamental. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important à cet égard en

préparant par exemple des recommandations de politique générale et en compilant, analysant et diffusant les données d'expérience nationales et internationales les plus satisfaisantes dans ce domaine.

25. La Fédération de Russie fait sienne la conclusion du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/49/338, selon laquelle le problème de la dette s'est amélioré à tous les égards par rapport aux années 80. Pour ce qui est, concrètement, de la situation de la Fédération de Russie, les progrès ont été énormes. Il convient de souligner l'accord conclu en 1994 à Paris pour restructurer la dette extérieure de l'ex-Union soviétique ainsi que l'accord de restructuration passé à Madrid au début du mois d'octobre avec le Club de Londres des banques créancières.

26. La position de la Fédération de Russie face au problème de la dette extérieure est que les débiteurs ont le devoir de s'acquitter de leurs obligations de paiement, en tenant compte du fait que la Fédération de Russie a pris en charge la totalité de la dette de l'ex-Union soviétique. La Fédération de Russie est disposée à payer sa dette en totalité, une fois cette dernière restructurée. Pour ce faire, il faudrait la diviser en éléments en prenant en compte leur nature, leur origine et autres facteurs. Il convient de tenir compte également du fait que la Fédération de Russie n'est pas seulement un débiteur important mais également l'un des principaux créanciers d'autres pays. C'est la raison pour laquelle il conviendrait de parvenir à un accord double prenant ces deux aspects en considération et permettant de restructurer la dette de la Fédération de Russie vis-à-vis d'autres pays et en même temps, les dettes qu'ont d'autres pays vis-à-vis d'elle. La Fédération de Russie est disposée à négocier cette restructuration avec les débiteurs et créanciers et à réaménager sa dette soit par le biais de négociations bilatérales soit dans le cadre du Club de Paris auquel elle souhaiterait participer en tant que membre ou du moins d'observateur.

27. Au cours du débat, diverses idées intéressantes ont été examinées, notamment l'appel lancé par le Groupe des Sept à Naples en juillet de l'année en cours pour que les conditions qu'offre le Club de Paris aux pays à faible revenu soient améliorées, et la proposition du Royaume-Uni visant à réduire le fardeau de la dette des pays les moins avancés. La Fédération de Russie estime qu'il faut trouver des solutions acceptables par tous grâce aux efforts des débiteurs, des créanciers et des institutions de Bretton Woods. Il faut aussi tenir compte des besoins des pays débiteurs, notamment des besoins financiers leur permettant de procéder à un ajustement structurel de leur économie et de renforcer leurs réformes économiques ainsi que de leurs possibilités réelles d'assurer le service de la dette extérieure. Il faudrait en outre étudier la possibilité de remplacer les termes actuels de réaménagement de la dette d'un ou deux ans par des termes plus longs. Il conviendrait de mieux tirer parti des possibilités de méthodes non traditionnelles d'amortissement de la dette comme la conversion de la dette en capital social ou en projets de développement ou de préservation de l'environnement dans les pays débiteurs. Enfin, il faut étudier de près l'idée de créer un mécanisme d'amortissement convenu de la dette des pays "en transition" et des dettes correspondantes des pays en développement.

28. M. BANGALI (Sierra Leone) fait siennes les déclarations faites par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et ajoute que le problème de

/...

la dette extérieure est aggravé par la conjoncture économique mondiale actuelle, qui se caractérise par des taux de change et une situation commerciale défavorables aux pays en développement et par une baisse des prix des produits de base.

29. Le Gouvernement actuel de la Sierra Leone a hérité d'un lourd fardeau économique imputable à la décadence du pays dès le début des années 80 qui s'est accompagnée d'une diminution des taux de croissance, de l'accroissement d'un déficit public considérable, d'une augmentation du taux d'inflation et de la réduction marquée des réserves en devises. Compte tenu de ces circonstances et malgré la guerre qu'ont déclarée les rebelles sur les frontières méridionale et orientale du pays, le Gouvernement a soutenu immédiatement le programme d'accumulation des droits mis sur pied par le Fonds monétaire international au début du régime précédent et dont les objectifs sont notamment de relancer l'économie de la Sierra Leone en la stabilisant, en améliorant la répartition des ressources et la balance des paiements et, d'autre part, de renforcer la discipline financière et de maîtriser l'inflation en appliquant des politiques complémentaires de transparence et de gestion adéquate. Bien que les programmes de réforme économique et de transition politique qu'applique actuellement le Gouvernement rétablissent la confiance dans le pays, la Sierra Leone a besoin de l'appui constant de la communauté internationale pour se remettre de la crise de la dette qui a éclaté dans les 10 dernières années.

30. Il convient de mentionner parmi les facteurs positifs l'amélioration notable observée sur les marchés financiers internationaux pour ce qui est de la solvabilité des pays les plus endettés et de l'adoption par le Club de Paris d'une nouvelle série de conditions de restructuration de la dette, plus favorables. Cependant, comme l'affirme le rapport du Secrétaire général sur ce thème (A/49/338), dans la majorité des pays, la stratégie actuelle d'allégement de la dette se manifeste par une série préétablie d'accords échelonnés; elle n'offre pas de dispositif unique de réduction de dette qui produirait la masse critique nécessaire pour restaurer la capacité de service de la dette, renforcer la confiance des investisseurs nationaux et internationaux et attirer un nouveau courant positif de ressources.

31. La Sierra Leone convient qu'il faut trouver sans plus tarder une solution globale et durable au problème de la dette extérieure des pays en développement. À cet égard, elle tient à remercier le Président du Mouvement des pays non alignés d'avoir convoqué à Jakarta (Indonésie), en août dernier, une réunion ministérielle des pays non alignés sur la dette et le développement ayant pour thème l'échange de données d'expérience. Cette réunion a permis de s'acheminer vers une solution au problème et l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient faire leurs les principes figurant dans le rapport de la réunion.

32. Pour ce qui est de la question importante du commerce international, la Sierra Leone propose que toutes les politiques protectionnistes soient supprimées et les marchés davantage ouverts aux exportations venant des pays en développement, afin que ces derniers puissent financer leur développement. Enfin, l'intervenant lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter son aide à la reconstruction du pays et à son développement

économique durable et remercie les Gouvernements allemand, chinois et japonais de l'aide considérable qu'ils ont accordée à son pays.

33. M. ELISSEEV (Ukraine) dit qu'immédiatement après l'apparition des pays à l'économie en transition instable, le problème de la dette extérieure a cessé d'affecter exclusivement les pays à faible revenu pour toucher également les pays à revenu intermédiaire comme ceux de l'Europe de l'Est. C'est ce qu'indique le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/49/338, où il plaide en faveur du renforcement de la stratégie internationale de la dette dans divers domaines. Il faut mentionner à cet égard les résultats extrêmement encourageants de la réunion de haut niveau qu'a tenue le Groupe des Sept à Naples en juillet 1994.

34. L'Ukraine estime que le problème de la dette exige une solution universelle, cohérente et fondée sur le principe de la continuité, comme l'ont compris les cercles financiers internationaux. C'est pourquoi il convient d'harmoniser les mesures adoptées au niveau national avec les activités que mènent les organisations internationales. En outre, la communauté mondiale doit redoubler d'efforts pour mieux utiliser les mécanismes multilatéraux de régulation de la dette, afin d'établir des programmes communs permettant de résoudre les problèmes d'endettement.

35. Pour ce qui est de l'expansion géographique du problème de la dette, il est très possible que l'on doive faire face à de nouvelles difficultés à l'avenir, en particulier dans les pays indépendants depuis peu de temps. L'Ukraine estime que si l'on parvient à alléger suffisamment la charge de la dette, on contribuera également à intégrer les pays en transition dans l'économie mondiale. Il est essentiel d'examiner, pour ce qui est du service de la dette, la question des conditions préférentielles dans le cas des pays ayant subi de lourdes pertes à cause de l'application directe de sanctions contre les États violant le droit international, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

36. L'Ukraine partage la conclusion du rapport du Secrétaire général selon lequel l'un des principes fondamentaux de la stratégie internationale de la dette est que les pays touchés doivent entreprendre un processus d'ajustement structurel en vue de parvenir à des taux de croissance économique stables qui leur permettent de s'intégrer à l'économie internationale. Cela est particulièrement important dans le cas de l'Ukraine qui traverse une situation de crise grave, caractérisée par un taux d'inflation sans précédent et une dette extérieure très élevée. À cet égard, il a été créé récemment au sein du Ministère des finances un bureau de la dette extérieure chargé de coordonner les activités des organes ukrainiens en matière de service de la dette extérieure. Parallèlement, le Gouvernement essaie de restructurer la dette en reportant les paiements jusqu'à ce que la situation économique du pays se stabilise. À cet égard, il a engagé des négociations avec les institutions financières internationales, en particulier le Fonds monétaire international, afin d'obtenir des crédits pour faire face au paiement de la dette extérieure. Il y a lieu d'espérer que des résultats positifs seront obtenus dans ce sens à la prochaine conférence sur la coopération en vue de la transformation économique en Ukraine, qui se tiendra à la fin octobre au Canada. Par ailleurs, l'Ukraine propose qu'une partie de sa dette extérieure lui soit partiellement remise afin de

libérer des fonds pour la remise en état de l'environnement et la modernisation de la production sur la base de critères écologiquement rationnels, à un moment où le Gouvernement consacre une part considérable de son budget aux efforts visant à remédier aux conséquences de l'accident de Tchernobyl.

37. Pour terminer, le représentant de l'Ukraine affirme que son gouvernement cherche un moyen de résoudre le problème des actifs et des passifs de l'ex-Union soviétique, qui soit acceptable tant pour son pays que pour la Fédération de Russie.

38. M. AGONA (Ouganda) appuie sans réserve les vues exprimées par le représentant de l'Algérie, au nom du Groupe des 77, sur le point 87 de l'ordre du jour et fait remarquer que les pays pauvres, comme l'Ouganda, se trouvent aujourd'hui pris au piège du problème de la dette qui influe considérablement sur leur capacité de mobiliser des ressources pour le développement et partant, sur leur croissance économique. C'est pour cette raison que l'Ouganda a appuyé l'initiative du Mouvement des pays non alignés concernant la dette et le développement ainsi que la proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relative à la dette multilatérale de certains des pays les plus pauvres. Ces propositions pourraient constituer une contribution utile aux efforts que déploie le Secrétaire général en vue de trouver une solution au problème de la dette extérieure puisqu'elles répondraient à trois questions posées dans son rapport : celles de savoir s'il faudrait recourir à d'autres formules pour résoudre le problème, si une stratégie viable a déjà été arrêtée et comment aborder le problème de l'endettement auprès des institutions multilatérales et celui des dettes qui seraient contractées à l'avenir. Il convient de signaler que ces initiatives, qui ont déjà été examinées dans d'autres instances, visent, comme le préconise le Secrétaire général dans son rapport, à réduire sensiblement toutes les dettes en une seule fois. La Commission doit reprendre à présent ces deux innovations dans la résolution qui sera adoptée à cet égard sur la dette et le développement et il convient également que le Secrétaire général en tienne compte dans ses rapports ultérieurs, de sorte qu'elles retiennent l'attention de l'Assemblée générale, des institutions intéressées et de la communauté internationale.

39. La délégation ougandaise a examiné attentivement le document A/49/309 qui indique qu'au début des années 90 il s'est produit une inversion des tendances en ce qui concerne les transferts nets de ressources en faveur des pays en développement importateurs de capitaux. Néanmoins, ce changement n'est pas intervenu de façon uniforme dans toutes les régions ni dans tous les pays d'une même région, disparité dont il n'est pas fait état dans le rapport. On a de moins en moins de raisons de considérer les pays en développement comme un groupe homogène puisque les différences entre ces pays continuent de s'accroître. En outre, le rapport présente un panorama par trop optimiste et pas très exact. Le mouvement des ressources s'est fait en réalité du Sud vers le Nord et l'image positive présentée dans le rapport résulte peut être de transferts à court terme et fortement spéculatifs ainsi que de la prolifération de l'aide humanitaire et d'opérations n'entraînant pas d'augmentation réelle du flux net de ressources destinées à financer des activités susceptibles de promouvoir la croissance et le développement durables, en particulier dans les pays les moins avancés. On aurait dû indiquer séparément dans le rapport les secteurs qui ont le plus contribué à la sortie des ressources du Sud et

recommander à la communauté internationale les mesures propres à inverser ces courants. Les conclusions seraient différentes si l'on calculait les sorties de capitaux résultant du niveau anormalement élevé du service de la dette extérieure, les pertes provoquées par les termes défavorables de l'échange et certaines pratiques monopolistes en matière de produits de base qui profitent indubitablement au Nord au détriment des pays producteurs du Sud, les pertes non quantifiables dues à l'exode des compétences, les pertes qu'entraînent la fixation des prix de transfert par les sociétés transnationales et la réduction de l'aide publique au développement, ainsi que d'autres pertes découlant de certaines transactions qui, selon certains bilans, ne profitent que de façon nominale aux pays en développement. Les études qui seront réalisées à l'avenir devraient aborder et clarifier ces aspects de la question.

40. M. AMMARIN (Jordanie) dit que les conséquences de la crise de la dette extérieure, qui constitue un important obstacle au développement et à la croissance des pays en développement, varient d'un pays à l'autre. En Jordanie, le fardeau de la dette a entraîné un détournement des ressources qui continue de créer des conditions peu propices au renforcement de la coopération internationale pour le développement.

41. Les efforts accélérés déployés dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient traduisent la détermination des peuples à atteindre la prospérité en garantissant la paix et la sécurité dont ils ont été privés pendant de nombreuses décennies. Le projet de traité de paix sur lequel la Jordanie et Israël se sont récemment mis d'accord illustre notamment la volonté sincère des deux pays d'assurer une prospérité durable. La paix et la sécurité sont étroitement liées et ne peuvent se maintenir dans un climat de stagnation économique. Le Gouvernement et le peuple jordaniens apprécient les efforts que déploient les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni pour alléger, dans une certaine mesure, en ce qui concerne la dette bilatérale, le lourd fardeau que la Jordanie a supporté tant d'années durant. La paix entre la Jordanie et Israël est essentielle pour celle de l'ensemble de la région, dont le renforcement intéresse tant la communauté internationale; l'allègement de la dette extérieure est fondamental pour la consolidation de la paix.

42. La Jordanie partage la position du Groupe des 77, et pense en effet que la crise de la dette ne doit pas être abordée de façon isolée mais plutôt dans le cadre des efforts internationaux en vue de promouvoir la coopération et la paix mondiales. Elle exhorte la communauté internationale à s'efforcer, au cours de la session actuelle, de parvenir à un consensus sur le projet de résolution relatif à la crise de la dette extérieure.

43. Mme ULLOA (Équateur) dit que s'il est encourageant de constater dans le document A/49/338 que certains pays en développement ont partiellement résolu leur problème d'endettement, la question de la dette n'en reste pas moins incontournable puisqu'elle continue de préoccuper aussi bien les créanciers que les débiteurs. Dans la région de l'Amérique latine, le coefficient du service de la dette, qui a atteint 30 %, est l'un des plus élevés du monde et est deux fois supérieur à la moyenne des pays en développement pris dans leur ensemble.

44. En ce qui concerne l'angle sous lequel aborder le problème de la dette, la question doit être examinée cas par cas, en tenant compte de la situation des

pays débiteurs et des banques créancières. Il faudrait accorder une plus grande attention à la dette contractée par les pays en développement auprès des institutions financières multilatérales, et il importe de respecter des paramètres déterminés pour en négocier la restructuration.

45. Il convient également de tenir compte des efforts considérables déployés par les pays en développement, notamment en Afrique et en Amérique latine, pour adopter des programmes d'ajustement structurel qui, par la suite, n'ont pas reçu un appui financier suffisant ni du Fonds monétaire international ni de la Banque mondiale. La coopération internationale doit se concrétiser par l'apport de ressources financières d'une manière appropriée, transparente et démocratique de manière à assurer un développement durable, juste et adapté à la situation particulière de chaque pays. Les programmes d'ajustement structurel doivent donner la préférence aux considérations sociales fondamentales pour que les peuples parviennent à une croissance et à un développement durable qui leur garantisse l'égalité et la paix sur les plans intérieur et international.

46. La délégation équatorienne accueille avec satisfaction les mesures prévues au paragraphe 13 de la résolution 48/182 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1993, qu'il faudrait appliquer immédiatement. Les pays en développement contribuent indéniablement à la sécurité des pays riches dans divers domaines, notamment l'environnement, si l'on tient compte du fait que les forêts tropicales qui se trouvent pour la plupart dans les pays en développement, aident à réduire les effets du réchauffement de la planète et à préserver la diversité biologique.

47. L'endettement extérieur de l'Équateur équivaut à 91,8 % de son produit intérieur brut et, en 1993, le service de la dette a représenté 29,7 % de ses exportations de biens et services, ce qui a entraîné une augmentation de la dette au titre d'intérêts échus et non payés, des difficultés pour obtenir de nouveaux prêts ou des prêts à des conditions favorables, la nécessité de contracter des assurances risques coûteuses pour les exportations en raison du problème de solvabilité le mettant dans l'impossibilité d'obtenir des crédits, et un faible niveau des investissements publics résultant de l'insuffisance de l'épargne intérieure.

48. Ce sont autant de facteurs qui, ajoutés à d'autres, tournent au détriment, sur le plan économique et social d'une grande partie de la société équatorienne, malgré les efforts déployés par l'État pour, d'une part, satisfaire les besoins fondamentaux de la population et, d'autre part, s'acquitter des engagements contractés vis-à-vis des banques et des institutions financières multilatérales. L'Équateur propose de ce fait une solution plus juste, équitable et durable pour les pays en développement qui continuent de faire face à la crise.

49. M. KANG'E (Kenya) dit que le fardeau de la dette de la plupart des pays en développement a entravé leurs efforts visant à promouvoir le développement et à assurer des services sociaux essentiels notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement et de l'eau potable, qui pâtissent de l'impérieuse nécessité d'affecter une part considérable des ressources du budget national au service de la dette extérieure. Les effets néfastes des programmes d'ajustement structurel, la diminution de l'aide publique au

développement et l'effondrement des cours des produits de base aggravent encore davantage la situation.

50. Comme l'a bien indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/49/338), le service de la dette pose encore à trop de pays de graves problèmes. La situation n'est pas encourageante, les initiatives successives d'allégement prises par la communauté internationale, notamment en ce qui concerne les dettes publiques et privées, n'ayant pas donné les résultats escomptés. Il importe de prendre des mesures novatrices visant à réduire effectivement le volume total de la dette et les paiements correspondants à des niveaux qui soient compatibles avec les besoins à long terme en matière de développement des pays touchés par la crise, notamment la décision politique d'annuler l'intégralité de la dette des pays en développement gravement endettés ou de réduire tous les types de dette en particulier dans le contexte actuel de la baisse de l'aide publique au développement. Les mesures adoptées jusqu'à présent n'ont pas permis de réduire la dette multilatérale ni d'arrêter les transferts négatifs nets des institutions de Bretton Woods qui occupent une place de plus en plus importante, notamment en ce qui concerne la dette de l'Afrique subsaharienne. La délégation du Kenya appuie la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés sur la dette et le développement au cours de laquelle la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les institutions financières internationales, a été exhortée à solder, une fois pour toutes, l'ensemble des dettes non remboursées, ce qui constituerait un moyen pratique d'alléger le fardeau des pays à faible revenu.

51. Il est indispensable d'augmenter les flux de ressources financières en faveur des pays en développement afin d'y assurer la reprise et l'expansion économiques grâce à la diversification de leurs économies et à une aide visant à appuyer leurs efforts d'ajustement structurel. Malheureusement, il ressort du rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources financières (A/49/309) qu'au cours des trois années antérieures, les augmentations n'ont profité qu'à un petit nombre de pays d'Asie et d'Amérique latine. À cet égard, le Kenya estime que l'augmentation de l'aide au développement et des ressources multilatérales continue d'être cruciale pour la majorité des pays en développement qui n'ont pas encore accès aux marchés internationaux de capitaux privés.

52. M. TOURÉ (Mali) dit que si la crise de la dette ne menace plus le système financier international, la persistance du problème du surendettement des pays en développement et les difficultés que pose le service de la dette constituent un sujet de grave préoccupation. Les résultats obtenus jusqu'à présent grâce aux efforts louables de la communauté internationale n'ont profité qu'à une minorité de pays en développement et aucun programme officiel de restructuration de la dette multilatérale n'a été envisagé. Les accords successifs de rééchelonnement n'ont pas permis d'alléger le fardeau de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. S'il y a eu globalement une amélioration de l'état d'endettement des pays en développement, en Afrique par contre, l'amélioration du ratio du service de la dette a été neutralisée par l'accumulation d'arriérés sur les intérêts et le capital. Il est impératif de mettre en place des mécanismes novateurs plus appropriés pour la restructuration de la dette multilatérale, dans le cadre d'une solution globale au problème de

l'endettement. Il faut espérer que le nouveau traitement de la question préconisé par le Club de Paris lors de la réunion du Groupe des Sept tenue à Naples en juillet 1994, qui permettra aux pays touchés de bénéficier de conditions plus favorables que les conditions de Toronto améliorées, comblera les espoirs qu'il a suscités.

53. Pour relancer l'économie et assurer une croissance durable, il importe de promouvoir l'investissement privé. Or, les pays en développement les plus pauvres n'ont pas encore accès aux marchés internationaux de capitaux privés et doivent faire face à une stagnation de l'aide publique au développement, les pays développés n'ayant pas honoré leur engagement d'octroyer aux pays en développement 0,7 % de leur PNB au titre de l'aide publique au développement. Si les apports financiers nets destinés aux pays en développement ont atteint un chiffre record, la grande majorité de ces pays n'ont pu bénéficier du transfert net des ressources à cause de la détérioration des termes de l'échange qui a entraîné en 1993 une perte d'environ 75 milliards de dollars. La tendance négative des transferts de fonds des institutions de Bretton Woods en direction des pays en développement complique davantage la situation de ces pays.

54. La délégation malienne engage la communauté internationale à mobiliser les ressources financières indispensables pour le développement dans les pays qui n'ont pas pu bénéficier de l'augmentation récente des flux de capitaux privés, c'est-à-dire la plupart des pays en développement. Des financements publics multilatéraux sont nécessaires pour non seulement accroître l'investissement mais aussi pour asseoir les bases d'une confiance susceptible d'attirer les capitaux privés.

La séance est levée à 17 h 20.